

ARRETE MUNICIPAL
INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION
RUE DES GUIDES
DU 10 MARS AU 11 MARS 2020 INCLUS

Le Maire de Chenay,

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8 et R.411-25,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes modifié par l'arrêté du 26 juillet 1974,
VU l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,
Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour éviter tout risque d'accident et assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise Start Services (6 Chemin des Monts la Ville, 51140 Prouilly) dans le cadre de travaux d'assainissement rue des Guides ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement sur la rue des Guides seront interdits durant toute la durée des travaux.

ARTICLE 2 : L'occupation aura lieu chaque jour entre 8h00 et 18h00, elle débutera le mardi 10 mars et se terminera le mercredi 11 mars 2020 inclus. A l'expiration de ce délai, la voie publique devra être entièrement nettoyée, débarrassée de tout dépôt et remise en état.

Article 3 : Ces dispositions seront applicables dès l'installation par l'entreprise Start Services de la signalisation prévue par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et conforme à l'instruction ministérielle.

Article 4 : Le Maire de Chenay, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gueux sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHENAY, le 04 mars 2020
Le Maire,
Frank JACQUET

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte
Publié le
Affiché le

